

Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

Numéro 01-2015 (janvier 2015)

Sommaire

- 2 **L'éditorial de**
Catherine Rochard
- 3 **et 4 Quelle « union nationale ? »**
- 5 **Manifestation des électriciens et gaziers, manifestation des cheminots le 29 janvier**
- 6 **Grève à la Mutualité Anjou Mayenne**
- 6 **Grève des routiers**
- 7 **Mobilisation à l'Action Sociale contre les restrictions budgétaires à l'A-SEA**
- 8 **et 9 assemblées annuelles des syndicats de l'Action Sociale, de la Santé Privée, des Territoriaux d'Angers et de La Poste**
- 10 **et 11 : résultats électoraux**
- 12 **Congrès de l'UD le 11 juin**

LE COMBAT SOCIAL
FO 49 - Prix : 1 €

Imprimé à
l'Union Départementale
Force Ouvrière
de Maine et Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60
site : <http://www.fo49.fr>
Inscrit à la CPPAP n°
0715S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD





L'éditorial

de Catherine Rochard,

Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

L'Union nationale passe... ... les revendications demeurent !

L'année 2015 a débuté avec des crimes d'une barbarie effroyable. Nous n'avons pas de mots pour qualifier ces attentats qui ont tué des journalistes des policiers, des salariés.

C'est la liberté d'expression, la laïcité, valeurs auxquelles FO est très attachée et que nous défendons en permanence, qui ont été attaquées.

La réaction qui s'en est suivie avec l'immense rassemblement du 11 janvier 2015 était légitime.

Condamner la barbarie, la combattre, défendre la république et la liberté d'expression, c'est un combat que Force Ouvrière n'a jamais cessé de mener.

Mais par contre, nous n'acceptons pas que le gouvernement cherche à instrumentaliser l'effroi, le rejet salutaire des millions qui se sont rassemblés, pour en appeler à l'union sacrée et exiger le soutien à sa politique d'austérité.

Imposer aux organisations syndicales de mettre une signature sur des accords qui remettent en cause des décennies de négociations collectives, est parfaitement inacceptable.

La barbarie ne doit pas engendrer une autre forme de barbarie contre les salariés, les chômeurs, les retraités.

La loi Macron dont le Président de la République veut faire une loi de référen-

ce de son quinquennat en est la parfaite illustration. Au travers de cette loi, le gouvernement veut imposer 12 dimanches d'ouverture dans le commerce, c'est-à-dire qu'il cherche à banaliser le travail du dimanche ; il s'attaque à la justice prud'homale, prétendument pour « accélérer le traitement des litiges », en fait pour faire intervenir le magistrat professionnel et transformer la justice prud'homale en une justice « comme les autres » ; il remet en cause les règles du licenciement (sous couvert de sécuriser le salarié, ce sont les employeurs qui le seront) ; il veut dépénaliser le délit d'entrave qui fait peser sur l'employeur le risque d'une peine de prison... N'en jetez plus !

Pour FO, c'est inacceptable, inenvisageable !

Il en est de même pour la réforme du « dialogue social » dont l'objectif est de réduire le nombre et le rôle des Institutions représentatives du personnel. De plus, le patronat voulait transférer à la nouvelle instance la négociation, qui est jusqu'à présent un monopole syndical. C'est réduire à la portion congrue la liberté syndicale dans les entreprises.

Qui peut croire que réduire les droits et généraliser le travail du dimanche, s'attaquer à la présence syndicale dans les entreprises sont de nature à créer des emplois ?

Personne bien sûr. Même pas ceux qui défendent ces projets.

Dans les faits, le projet de loi Macron, comme l'accord sur « le dialogue social dans l'entreprise » n'ont d'autre objectif, ne le perdons pas de vue, que répondre aux exigences européennes et, sous prétexte de « redonner de la compétitivité aux entreprises pour créer de l'emploi », s'attaquer aux conquêtes sociales et flexibiliser le marché du travail pour le plus grand bénéfice « des marchés ».

C'est la poursuite du Pacte de responsabilité.

Il nous faut poursuivre le combat pour exiger le retrait de ce pacte, le retrait du projet de loi Macron, la fin de la politique d'austérité.

Force Ouvrière a lancé le 16 Décembre 2014, un avertissement au gouvernement.

Le Congrès confédéral se réunit du 2 au 6 février 2015 et décidera des suites à donner.

Jean-Claude MAILLY l'a affirmé : « De l'avertissement à la grève générale interprofessionnelle, il n'y a qu'un pas ! Si nécessaire, nous sommes prêts à la préparer dans l'action commune si possible ! ».

Attentats des 7 et 8 janvier 2015, rassemblement du 11 janvier... Quelle « union nationale ? »

La journée du 11 janvier aura vu s'exprimer d'un côté, l'émotion authentique de millions de salariés, de jeunes, de citoyens, manifestant leur rejet de la barbarie, de l'autre, se saisissant du choc provoqué par les attentats, la mise en branle de l'énorme machine de l'État mobilisant tous ses relais, pour, au nom des valeurs de la République, de la démocratie et de la laïcité, canaliser cette émotion et l'entraîner —à son insu— dans la voie de « l'Union Nationale ».

Le 19 janvier, lors de ses vœux aux « acteurs de l'entreprise de l'em-

ploi » François Hollande s'est échiné à expliquer que « l'unité nationale » c'est aussi pour les syndicats. Et d'insister : « Je sais que vous veillerez dans les décisions que vous aurez à prendre dans les prochains jours, prochaines semaines, prochains mois à être vous aussi à la hauteur de ce qui s'est produit dans notre pays ».

Cette « union nationale » là, FO la rejette.

Nous publions ci-après déclarations, interview, qui indiquent la forme que prend ce refus de « l'Union Nationale » dans les rangs de Force Ouvrière

Extraits de l'éditorial de Jean-Claude Mailly, (FO Hebdo 3145) :

Ne rien céder sur l'essentiel, garder le cap



O dieux, barbare, intolérable, les mots sont faibles face à l'attentat qui a frappé Charlie Hebdo. Des journalistes, des policiers, des salariés assassinés.

Ce drame, c'est une attaque contre la liberté, contre la démocratie, contre les valeurs républicaines, dont la laïcité à laquelle nous sommes très attachés. Une laïcité synonyme de tolérance, à l'opposé de la lâcheté.

Réagir en tant que militant(e)s, en tant que démocrates et républicains, en tant que

citoyens libres est une nécessité et une obligation. C'est ce que font et feront les militant(e)s Force Ouvrière.

(...)

C'est une chose de réagir tous ensemble, au nom de la liberté, de la démocratie et de la république laïque, c'en est une autre d'invoquer l'unité nationale.

Tous unis contre la barbarie, oui ! Mais ne pas laisser croire que tous défendent ardemment le modèle républicain et prendre garde à toute instrumentalisation toujours possible. (...)

Interview de Benoît Renault

Benoît Renault est secrétaire de la section départementale de la FGF (*), membre de la CA de l'UD et secrétaire adjoint d'Unité SGP-Police FO du département.

Dans son intervention à la Commission administrative de l'UD qui s'est tenue le

12 janvier, Benoît a alerté les participants sur les risques de dérives sécuritaires à la suite des terribles attaques terroristes qui ont secoué notre pays.

(*) Fédération Générale des fonctionnaires, qui regroupe tous les syndicats dont les adhérents relèvent du statut de la fonction publique de l'État

Le Combat Social FO 49 : Comment analyses-tu le comportement des politiques, qui ont affiché une belle « unanimité », notamment à l'assemblée nationale qui a fait une ovation debout à Manuel Valls ?

Benoît Renault : On voit bien que la classe politique, gouvernement en tête, tente depuis quelques jours de mettre en avant l'Union Nationale, profitant du soutien d'un pan important de la population mis en mouvement plus par l'émotion que par une prise de conscience réelle de la gravité des attaques

dont est victime la République.

Et si derrière la volonté affichée par le gouvernement de prolonger cette Union Nationale dans la guerre contre le terrorisme, l'objectif réellement poursuivi était plutôt celui d'anesthésier les français ? Et ainsi de les faire renoncer à leurs légitimes revendications, de neutraliser durablement en le disqualifiant par avance tout mouvement syndical d'ampleur qui ne s'intégrerait pas dans la seule cause nationale, la prétendue guerre contre le terrorisme ?

Et comment, d'après toi, le gouverne-



ment cherchera-t-il profiter de cette situation ?

La perspective qui se profile dans les semaines voire les jours à venir, c'est le vote d'une sorte de « Patriot Act » à la française.

Or, le mouvement syndical a tout à craindre d'un « Patriot Act » qui serait la version sécuritaire de la défense de la République, qui validerait le glissement sémantique engagé

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

depuis de longues années qui tend à remplacer les politiques républicaines de prévention, fondées sur des services publics efficaces, par des politiques sécuritaires et coercitives de dissuasion.

Mais ne penses-tu pas que les policiers attendent ce renforcement de l'appareil répressif ?

En tant que représentant des policiers je tiens à dire très clairement que, pour le plus grand nombre, les policiers n'attendent pas du gouvernement un élargissement de l'arsenal législatif.

Les policiers, en particulier les policiers des services d'investigation, demandent surtout que les moyens leur soient enfin donnés de mettre en œuvre les dispositions législatives existantes. En un mot, ils demandent que les entraves à l'exercice de leur mission de service public de sécurité soient levées.

Ces entraves sont de plusieurs ordres.

Il s'agit, en premier lieu, de la dégradation des moyens matériels : moyens informatiques (réseau, logiciel) obsolètes, véhicules

hors d'âge (ils affichent bien souvent plus de 200 000 km).

Le plus important, c'est la diminution continue des effectifs : 10 000 policiers en moins depuis 2008).

Il faut aussi noter la persistance d'une politique du chiffre : Pour s'assurer de « bonnes statistiques », les patrons des services d'investigation privilégient systématiquement les dossiers qui sortent vite aux dossiers pour lesquels un travail plus long, plus méticuleux, peut déboucher sur une belle affaire... ou sur rien.

Enfin, et c'est sans doute le plus important, il faut pointer les effets dévastateurs sur l'efficacité des services d'investigation de l'empilement des réformes pénales qui complexifient et alourdissent la procédure. De ce fait, le temps qu'il reste à l'enquêteur pour ce qui devrait être le cœur de son travail, l'investigation, se réduit comme peau de chagrin.

Tu es aussi secrétaire de la section départementale de la FGF. Quel regard portes-tu, de ce point de vue, sur cette situation ?

D'un point de vue général, une fois que l'émotion sera retombée, il faudra travailler inlassablement à faire revenir le débat dans le cercle de la raison.

Les services publics ont subi, avec constance et méthode, depuis des années, des restrictions budgétaires dans des proportions considérables.

De ce fait, les moyens qui permettaient aux services publics de se préparer aux risques, quelle qu'en soit la nature et donc d'intervenir efficacement au moment des crises aiguës, ces moyens ont fait l'objet d'une destruction systématique.

Nos syndicats de la FGF se doivent d'expliquer que, si le gouvernement ne fait pas machine arrière dans la poursuite des politiques de destruction du service public, les français devront s'habituer à vivre dans une société de risques.

Tous les syndicats de la FGF devront, avec l'ensemble des syndicats de l'interprofessionnel, poursuivre la mobilisation contre le pacte de responsabilité qui aujourd'hui incarne cette politique de destruction des services publics républicains, donc de la République.

Propos recueillis le 16/01/2015

Communiqué de la FNEC-FP-FO

Les revendications demeurent !



Le lundi 12 janvier au matin, la ministre de l'Éducation nationale a réuni toutes les fédérations syndicales pour discuter de la situation créée par les événements récents et « mobiliser l'école pour les valeurs de la République »

La FNEC FP-FO a confirmé le point de vue de sa confédération condamnant sans réserve les odieux attentats et prises d'otage des derniers jours et a renouvelé son attachement à la liberté de la presse en toutes circonstances, élément constitutif des libertés démocratiques. Force Ouvrière a exprimé toute sa solidarité envers les victimes et leurs familles.

Aux questions de la ministre, la FNEC FP-FO a rappelé qu'il était indispensable de revenir à un strict respect de la laïcité institutionnelle, ni l'enseignement des religions, ni les représentants des religions n'ont leur place à l'école.

La FNEC FP-FO a salué le très grand esprit de responsabilité de tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale qui ont su faire face dans les derniers jours à une situation très difficile (...)

La réponse à apporter aux dramatiques événements récents passe par le rétablissement de la laïcité et le respect des garanties statutaires des personnels qui seuls peuvent rétablir pour tous les salariés du ministère la confiance dans leurs missions sans laquelle ils ne pourraient faire face à la situation. Les responsabilités des parents et les responsabilités de l'école sont distinctes, et il faut respecter cette distinction.

La fédération Force Ouvrière a redit à la ministre que les réformes récentes ont dégradé cette confiance et aggravé les conditions de travail. L'école manque de postes et se débat dans une accumulation de contre-réformes prises en application de la loi de refondation de monsieur Peillon, expression dans l'Éducation nationale de la politique de

rigueur et d'austérité. Cette politique concentrée notamment dans le pacte de responsabilité et le projet de loi Macron assaille tous les services publics et doit être remise en cause.

Après le rassemblement national du 16 décembre, le congrès confédéral de la confédération Force Ouvrière (du 2 au 7 février à Tours) discutera d'une initiative de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale pour faire barrage à la rigueur et l'austérité que subissent tous les salariés(...)

La FNEC FP-FO a confirmé aux autres fédérations de l'Éducation nationale sa disponibilité pour examiner les conditions d'une action commune sur les revendications pouvant se matérialiser par un appel à la grève.

La FNEC FP-FO appelle ses sections et syndicats à prendre toutes les initiatives nécessaires avec les personnels pour établir et faire aboutir le cahier de revendications.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à participer aux réunions d'informations syndicales et aux assemblées de reprise de cartes des syndicats Force Ouvrière.

Montreuil, le 12 janvier 2015

Échec des négociations sur le « Dialogue social »

Le président de la République, dans ses vœux aux « acteurs de l'entreprise de l'emploi », a appelé syndicats et patronat à aboutir à un accord sur les négociations en cours sur « le dialogue social en entreprise » pour se montrer à « la hauteur de ce qui s'est produit dans le pays ». « Négociations » sur un projet exclusivement patronal qui visait ni plus ni moins qu'à détruire toute représentation syndicale dans l'entreprise (voir le dernier numéro du Combat Social FO 49).

À tel point que Jean-Claude Mailly, au sortir de ces vœux, a ironisé en se demandant si le président de la République allait être présent, dans les négociations, au côté de la délégation patronale.

Cette négociation a échoué. Même les syndicats habituellement enclins à accompagner la casse sociale n'ont pas osé aller jusque là.

Il n'y aura donc là non plus, pas eu « d'Union Nationale » !



Force ouvrière ne veut plus négocier au Medef

Jean-Claude Mailly se montre très critique sur la méthode employée dans les négociations nationales interprofessionnelles. Le secrétaire général de Force ouvrière, ... vient d'adresser une lettre aux présidents et secrétaires généraux des trois organisations patronales et des quatre autres organisations syndicales sur ce sujet...

Jean-Claude Mailly met en avant trois propositions. En premier lieu, la centrale syndicale ne veut plus que les négociations se dérou-

lent au Medef. Pour M. Mailly, cela place les syndicats en situation d'infériorité. Tous les conseillers du Medef sont sur place et peuvent intervenir à tout moment, ce qui n'est pas le cas pour les syndicats. FO préconise un « lieu neutre », comme par exemple le Conseil économique, social et environnemental (CESE)...

Seconde revendication : FO demande qu'on « respecte les horaires » des séances. « Il n'y a pas besoin de négocier la nuit », a assuré M. Mailly. « On est contre le travail de nuit »,

a-t-il ajouté en souriant... Enfin M. Mailly juge « inacceptable que des organisations, dont FO, présentent des projets d'accord qui ne sont jamais examinés », la négociation portant toujours sur le texte du patronat. En l'espèce sur le dialogue social, le projet d'accord émane du Medef et de l'Union professionnelle artisanale, la CGPME faisant bande à part.

Les premières réactions syndicales aux propositions de M. Mailly sont plutôt favorables...

Information

Le 29 janvier, électriciens, gaziers, cheminots dans la rue à Paris contre les lois de privatisation de leurs services publics !

Les électriciens et gaziers...

Nos camarades des syndicats de l'énergie et ceux du syndicat des cheminots participeront à la manifestation nationale appelée par leurs fédérations respectives.

En effet, la fédération nationale FO de l'énergie et des mines (FNEM FO) et la fédération nationale CGT mines et énergie (FNME CGT) lancent un appel national à la grève et à manifester, jeudi 29 janvier 2015, contre la loi relative à la « transition énergétique ».

Les deux fédérations estiment qu'il faut renforcer le statut des industries électriques et gazières (IEG) et lutter contre le dumping et la casse sociale. A ce titre, elles exigent que le statut des électricien et gaziers soit étendu à tous les salariés des entreprises qui interviennent sur le secteur.

Dans leur communiqué commun, elles expliquent que le projet de loi sur la transition énergétique, adopté par l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014 et désormais examiné par le Sénat, porte atteinte à tous les secteurs de l'énergie :

- L'hydraulique, le thermique et la distribution sont sous la menace de privatisations, de fermetures, de changements d'employeurs et d'une gestion décentralisée qui signifient la priorisation des exigences de rentabilité au détriment de la qualité du service.
- Le gaz, malgré son importance dans la consommation de nos concitoyens, est un secteur laissé pour compte par la loi.

- EDF est sous le coup d'une « feuille de route dogmatique » qui laisse craindre des conséquences néfastes en termes de « filialisation par activités dites lucratives » et de « remise en cause de la nature statutaire des activités ».
- GDF Suez subit une « marche forcée à la financiarisation du groupe », aux dépens de la pérennité de certaines activités et avec, là aussi, une remise en cause du statut.

Elles appellent à une manifestation en deux temps à Paris le 29 janvier :

Rassemblement et meeting à 10h30, place Denfert-Rochereau (14e arrondissement) :

Départ en direction de l'Hôtel national des invalides vers 13h00, où le cortège sera rejoint par celui de la manifestation des cheminots.

...Et les cheminots

Le même jour, les fédérations de cheminots FO, CGT et SUD-RAIL appellent les cheminots à manifester à Paris.

Dans un appel commun FO-Sud-rail à cette manifestation, on peut lire :

« Nos fédérations respectives se sont mobilisées en juin contre la loi ferroviaire, dont la seule justification, est de répondre aux injonctions libérales de Bruxelles, et donc consacrer la casse du service public ferroviaire.

En se concentrant sur l'ouverture à la concurrence et en refusant de régler la question de la dette, le Gouvernement condamne la SNCF à l'éclate-

ment et les cheminot-e-s à voir leurs droits réduits considérablement.

La traduction en est :

- le paiement des intérêts de la dette par les cheminot-e-s et les usagers
- la remise en cause du Statut et de la réglementation SNCF (RH0077, ...)
- accentuation de l'éclatement de l'entreprise historique SNCF, à travers un nombre d'EPIC toujours plus important, là où il ne faut qu'un établissement unique.

Les effets destructeurs de loi ferroviaire d'août 2014 se font aussi ressentir au travers du budget 2015 : par la remise en cause des déroulements de carrière et les suppressions massives d'emplois.

C'est dans ce contexte que les fédérations SUD-Rail et FO se mobilisent le 29 janvier dans la rue pour exiger l'abrogation de la loi d'août 2014 portant « réforme ferroviaire » et revendiquent :

- Le maintien, l'amélioration et l'élargissement à tous les cheminot-e-s de la réglementation SNCF (RH 0077 ...) et du Statut.
- L'augmentation générale des salaires.
- L'augmentation des effectifs.
- Le retour à une SNCF intégrée, assurant un véritable service public ferroviaire.

Le 29 janvier 2015 tous les cheminot-e-s dans la rue ! »

En direct des syndicats

Grève, trois jours avant Noël, des salariés de la Mutualité Anjou Mayenne relevant de la CCN 51



Pascal Milsonneau

La Mutualité Française Anjou Mayenne, l'employeur privé le plus important du Maine et Loire, intègre en son sein des activités qui relèvent de plusieurs conventions collectives. Si celle de l'UGEM (Union des groupements des employeurs mutualistes) est celle qui couvre le plus grand nombre de salariés de la mutualité, les établissements médicaux sociaux de la Mutualité relèvent eux de la CCN 51.

Dans le cadre de la préparation des NAO pour 2015, l'employeur a fait savoir qu'il ne dérogerait pas de sa position systématique concernant ces salariés : l'application stricte des évolutions salariales négociées par la Fehap (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, les employeurs de la CCN 51).

Or les employeurs de la Fehap annonçaient déjà une 5ème année de gel des salaires. Ce secteur dépendant essentiellement de fonds publics (leurs dotations budgétaires sont décidées par les Agences régionales de santé et les Conseils Généraux) est soumis aux mêmes contraintes, en matière salariale, que les fonctionnaires.

Devant le mécontentement pour ce qui s'annonçait comme une année « blanche », le syndicat FO de la mutualité a appelé les salariés relevant de la CCN51 à la grève... un 22 décembre.

Et là, trois jours avant Noël, la mobilisation a été massive et les grévistes se sont retrouvés à plus d'une centaine devant le siège de la Mutualité. Une mobilisation historique dans ce secteur où les salariés, souvent par conscience professionnelle (« on ne va pas laisser nos malades seuls »), ne font pas facilement grève.

Historique elle aussi, la réaction de l'employeur : Mesurant l'ampleur de la mobilisation la Mutualité a annoncé l'octroi d'1% d'augmentation des salaires « à valoir sur les négociations à venir à la Fehap », dès le 1er janvier 2015.

« À valoir » bien risqué, parce que si la Fehap (dont ils sont membres) maintient sa position et refuse toute augmentation du point -voire une augmentation inférieure à 1 %), ce sont sur leurs fonds propres qu'ils

devront financer cette augmentation. En effet, l'ARS n'agrèera pas un accord dérogatoire au sein de la CCN51 et ne déblocquera pas les fonds correspondants dans les budgets des établissements.

« C'est très concrètement le résultat du rapport de force engagé », a déclaré Pascal Milsonneau, délégué syndical de la Mutualité. « Les employeurs ont pris la mesure de ce que représente cette grève, à trois jours de Noël, et ce rassemblement de 100 sala-

« Les employeurs sont effrayés par la colère qui gronde ! »

riés de la Mutualité relevant de la CCN51 devant le siège. En plus, les 1 % s'appliquent à la valeur du point, et tous les éléments de salaire qui y sont rattachés seront revalorisés d'autant (prime de nuit, de week-end, de dimanche, de jours fériés...).

« Les employeurs sont effrayés de la colère qui gronde, nous avons tout intérêt aujourd'hui, à nous en rendre compte », conclut-il.

Grève des routiers : nos camarades du syndicat FO-Transport de Maine et Loire sont dans l'action !

Les fédérations du transport et de la logistique FO, CGT, CFTC, et CFE-CGC ont lancé un mot d'ordre de grève reconductible à compter de la nuit du dimanche au lundi 19 janvier.

En effet, après l'échec des NAO 2015 en décembre dernier, un ultime rendez-vous patronat-syndicats a été fixé au mardi 20 janvier pour le secteur "routier" et au jeudi 22 pour le secteur "logistique".

Il y a eu un appel intersyndical (CGT, FO, CFTC et CFE-CGC) à la grève reconductible pour peser sur les employeurs, afin de leur arracher des concessions salariales substantielles. Quelle est la situation des salariés du transport ?

• une smicardisation, ou plutôt une sous-

smicardisation de la profession : en 2014, un seul des quatre coefficients en vigueur dans le transport routier - celui des salariés les plus qualifiés - dépasse le Smic (9,53 euros bruts/heure),

- la détermination du patronat à poursuivre la baisse du coût du travail au nom de la « compétitivité » sur le marché européen du transport.

« Les demandes des routiers sont hors de portée » a récemment asséné

sur France-Info Nicolas Paulissen, délégué général de la FNTR, principale organisation patronale du transport, laquelle propose pour solde de tout compte une fourchette de revalorisations 2015 limitée à 1% pour les chauff-



feurs aux plus hauts coefficients, et à 2 % pour ceux situés en bas de grille.

Dans les faits, il y a eu un laminage continu (que d'ailleurs le patronat ne se hasarde pas à contester) du pouvoir d'achat des chauffeurs routiers et une aggravation parallèle des conditions de travail et de sécurité se dégradent parallèlement.

Les routiers revendiquent :

- une augmentation du pouvoir d'achat minimum de 100 euros par mois, qui peut

prendre trois formes: un taux horaire minimum de 10 euros pour les coefficients les plus bas à l'embauche, une revalorisation salariale de 5% pour tous les salariés ou une mise en place d'une ancienneté linéaire.

- un 13e mois pour tous,
- la suppression de la carence maladie,
- l'ouverture de négociations sur la gestion des "fins de carrière" d'une part, et d'autre part sur l'amélioration (mutuelle, pré-

voyance, dépendance) de la protection sociale.

A l'heure où ces lignes sont écrites, la représentation patronale du secteur a déclaré ne plus vouloir négocier. L'intersyndicale (FO-CGT-CFTC-CFE CGC) a appelé le gouvernement à désigner de toute urgence un médiateur et a repris, dès ce lundi 26 janvier, les blocages de sites.

A suivre !

Action Sociale : Du fait de ses « difficultés financières », le conseil général veut cesser de financer la prévention spécialisée (éducateurs de rue).

Les salariés de l'ASEA se mobilisent à l'appel de leurs syndicats, Force Ouvrière en première ligne



La manifestation du 18 décembre

18 Décembre à Angers : 500 travailleurs sociaux soutenant les salariés du service de prévention spécialisée de l'ASEA (Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) manifestent à l'appel de l'intersyndicale FO - CGT - CFTD - SUD

A l'origine, il y a un courrier du président du conseil général Christian GILLET au président de l'ASEA. M. Gillet explique que « suite aux difficultés financières auxquelles doit faire face le conseil général, tout le monde doit participer aux efforts, en particulier le secteur de la prévention spécialisée... » La prévention spécialisée n'étant pas une mission obligatoire du conseil général, celui-ci prévoit de supprimer la moitié de sa subvention pour 2015, soit un million d'euros sur les 2,2 millions qu'il versait auparavant chaque année.

Et si rien ne vient améliorer les finances du conseil général l'an prochain, la suppression d'un million supplémentaire interviendrait pour 2016, c'est-à-dire que le Conseil Général programme la disparition pure et simple du service ! Vingt-sept éducateurs en milieu ouvert sont concernés, quarante salariés au total sont menacés, soit 10 % des effectifs de l'ASEA.

En réponse à ce courrier, la mobilisation des

salariés de la prévention spécialisée est très forte. Dans la manifestation, d'autres services étaient présents, comme le service des AEMO (action éducative en milieu ouverts — NDLR), les internats..., car tous s'estiment maintenant sur la sellette. En clair, il va y avoir des licenciements économiques qui impacteront tous les salariés de l'association. « C'est un choix purement financier du conseil général, sans pers-

pective en matière de protection de l'enfance, car aujourd'hui, le service de prévention spécialisée coûte très peu au regard de ce que coûtera demain la gestion de centaines de jeunes et de familles à la dérive qui n'auront plus aucun encadrement » déclare à la presse Jean-Philippe Barlouis, secrétaire du syndicat départemental FO de l'action sociale, au nom de l'intersyndicale.

Face à la mobilisation, le président du Conseil Général a lâché du lest : Il a dans un premier temps annoncé que, pour le seul exercice 2015, il limiterait la baisse de la subvention à 25 et non à 50 %. Pour le reste, Christian Gillet a indiqué en fin d'année dernière qu'il souhaitait voir les communes qui bénéficiaient de la prévention spécialisée mettre la main au pot.

Pour quel résultat ? La Ville d'Angers s'engagerait à prendre en charge 350 000 €. Les villes de Trélazé et Saumur n'ont pas arrêté leur réponse. Et le maire

de Cholet a adressé un courrier au président du Conseil général, dont la teneur ne laisse guère espérer de concours financier supplémentaire.

A l'appel de l'intersyndicale le 13 janvier les salariés du secteur se sont rassemblés, à une centaine, devant le Conseil Général, au deuxième jour du débat budgétaire.

Pour les manifestants, au-delà des 350 000€ qui restent à trouver pour financer la prévention spécialisée en 2015, c'est surtout la suite des événements qui inquiète. Et la perspective de faire appel, à hauteur de 50 %, aux villes bénéficiaires pose un problème : « Le fait d'être principalement financé par le Conseil général permet aux éducateurs de rue de dépendre des missions de protection de l'enfance », relève Jean-Philippe Barlouis. « Si les financements viennent des villes, les éducateurs de rue pourraient être rattachés à la prévention de la délinquance, ce qui serait dénaturer complètement leurs missions ».

Et de conclure : « En tout État de cause, ce que nous revendiquons est simple : quelles que soient les sources de financement, il faut d'abord que l'existence du service ne soit pas mise en cause, et ensuite qu'il reste sous l'égide du Conseil Général, c'est-à-dire qu'il continue de dépendre de la protection de l'enfance »



Devant la préfecture, le 13 janvier. Au premier plan, à gauche, avec le calicot « FO », Jean-Philippe Barlouis

Assemblées générales de syndicats de l'Union Départementale

20 janvier : Syndicat de la Santé privée de Maine et Loire



Le syndicat de la santé privée de Maine et Loire a tenu son assemblée générale annuelle le 20 janvier. L'assistance était nombreuse, compte tenu du fait que les camarades de ces syndicats du secteur médico-social sont appelés à travailler de nuit?

Jean-Jacques Péaud représentait Catherine Rochard, empêchée. Brigitte Molines représentait le Groupement Départemental des services publics et des services de santé, auquel est rattaché le syndicat de la santé privée.

Le secrétaire du syndicat, Christian Noguera a présenté un rapport très complet, présentant l'activité du syndicat comme de chacune

de ses sections.

Il a insisté sur le développement du syndicat, qui a connu une progression importante de ses effectifs : un nombre de cartes en progression de 28 % entre 2013 et 2014 (+50 % depuis 2011), de nouvelles implantation...

Les camarades ont discuté de la situation des deux principales conventions collectives du secteur (CCN51 pour le secteur à but non lucratif, CCU pour le secteur lucratif).

La politique d'austérité a des conséquences catastrophique dans ces deux secteurs.

Christian Noguera a insisté sur la nécessité d'organiser la riposte à l'échelle nationale et interprofessionnelle contre le « pacte de responsabilité », pacte d'austérité.



23 janvier : Syndicat Départemental de l'Action Sociale



Nos camarades du SDAS (Syndicat Départemental de l'Action Sociale), ont réuni leur assemblée générale le 23 janvier, en présence de Corinne Pette et d'Éric Denizet, tous deux secrétaires fédéraux, de Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD. Christian Noguera, secrétaire départemental du syndicat départemental de la santé privée était pré-

sent.

Jean-Philippe Barlouis est revenu sur une année d'activité du syndicat, sur son développement, notamment sur les nouvelles implantations et sur les mobilisations du secteurs (voir page 7).

Les secrétaires fédéraux sont revenus sur les difficultés de la branche, où les négocia-

tions conventionnelles sont difficiles et où des menaces pèsent sur les conventions collectives du secteur (la CCN 51 et la CCN 66).

Catherine Rochard, pour l'UD, a insisté sur la nécessité d'une réaction interprofessionnelle pour mettre un terme à la politique d'austérité.

22 janvier : Syndicat des territoriaux Angers-ville, Angers Loire Métropole et CCAS



Patrice Bouyer

Ce jeudi 22 janvier 2015 ils étaient plus de 80 militants du syndicat à participer à leur assemblée générale annuelle, salle Pelloutier.

Catherine Rochard a apporté le salut de l'Union Départementale et a félicité les camarades pour leurs excellents résultats électoraux. « Valorisez ces résultats en terme de mobilisation, et notamment pour préparer la riposte interprofessionnelle qui s'annonce », a-t-elle conclu.

Dans son rapport, Patrice Bouyer est revenu sur ces résultats : 19 % (+12 points !) à la ville d'Angers, 31,3 % à l'agglo (+10,6 points!).

Progression électorale, certes, mais aussi

progression en nombre de cartes : 30 % de progression sur 2014, et ce 22 janvier, 70 % des camarades ont repris leur carte.

« Tous ces résultats ne sont pas un hasard. Le travail de terrain dans les secteurs et services sur des orientations claires nous ont permis d'ancrer un syndicalisme indépendant, un syndicalisme construit autour du refus de la mise en place du pacte de responsabilité qui accentue le démantèlement du service public républicain, le refus du gel du point d'indice... » a insisté Patrice dans son rapport.

Il a rappelé les revendications du syndicat, et notamment l'exigence du retrait du Pacte de Responsabilité, l'augmentation de la valeur du point d'indice, l'abrogation des lois sur la réorganisation territoriale de notre



république, la fin de la précarisation de l'emploi public avec la titularisation des agents et l'embauche d'effectifs suffisants pour répondre à la nécessité du service public.

Puis il a conclu : « Pour Force Ouvrière, défendre le service public, c'est défendre le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Vive la CGT-FORCE OUVRIERE, vive le syndicalisme de classe, organisons la résistance ! »



27 janvier : FO COM 49 (La Poste)



Sophie Jean

Nos camarades postiers ont, à l'occasion de leur congrès départemental, utilisé la grande salle Pelloutier de la Bourse.

Présidé par Dominique Ruault, leur congrès s'est tenu en présence de Pierre Fillaud et Gérard Albessard pour la fédération, Béatrice Lecaille pour la région et Jean-Jacques Nicolai, qui représentait Catherine Rochard, excusée.

La secrétaire départementale, Sophie Jean, au cours d'un rapport moral et d'activité très documenté, est revenue sur la situation faite au postiers, avec les attaques incessantes au



service public postal dans le cadre de sa privatisation, l'avalanche de restructurations, fusions, fermetures de bureaux de postes, suppressions de postes qui mettent à mal les conditions de travail.

Elle a évoqué le travail systématique mené par les équipes syndicales pour construire le syndicat, et dans la dernière période, pour préparer les élections du 4 décembre. Elle est revenue sur le net succès de Force Ou-

vière, aussi bien à l'échelle locale que nationale, dans ces élections.

Les camarades de la fédération ont évoqué les problématiques nationales. Jean-Jacques Nicolai, pour l'UD, a remercié les camarades pour leur investissement dans l'interprofessionnel et a conclu par un appel à la préparation de la journée de grève interprofessionnelle et la manifestation nationale qui se profile.





Résultats d'élections professionnelles

Fonction publique territoriale et hospitalière

Lorsque nous avons publié les résultats des élections de la fonction publique dans le précédent numéro du combat social, nous ne disposions pas des résultats consolidés sur le département de pour la territoriale et l'hospitalière. Nous les publions ci-après

Fonction publique territoriale : résultats aux comités technique du 49

	2014		2008		Variation 2014-2008	
Inscrits	18 258		16 158		+2100	
Votants	9 141	50%	9 608	59%	-467	-9%
Suffrages exprimés	8 753		9 222		en voix	en points
FO	1 384	15,8%	1 067	11,6%	+317	+4,2%
CGT	2 116	24,2%	2 460	26,7%	-344	-2,5%
CFDT	3 917	44,8%	4 051	43,9%	-134	+0,8%
CFTC	624	7,1%	1 131	12,3%	-507	-5,1%
Sud-Solidaires	234	2,7%	185	2,0%	+49	+0,7%
UNSA	366	4,2%	266	2,9%	+100	+1,3%
Autres	112	1,3%	62	0,7%	NS	NS

Force Ouvrière est l'organisation syndicale qui enregistre la plus forte progression entre 2008 et 2014, malgré une participation plus faible, résultat d'un investissement réel de tous nos camarades.

La progression de +4,2 points correspond à une augmentation de 30 % des voix !

Bravo !

Fonction publique hospitalière : résultats aux comités technique du 49

	2014		2011		Diff 2014/2011	
	voix	%	voix	%	voix	%
inscrits	13679		13303		376	
votants	6281	45,9%	6348	47,7%	-67	
exprimés	6055		6102			
FO	1457	24,1%	1374	22,5%	83	1,5%
CFDT	2321	38,3%	2560	42,0%	-239	-3,6%
CGT	1023	16,9%	984	16,1%	39	0,8%
SUD	952	15,7%	833	13,7%	119	2,1%
CFTC	294	4,9%	291	4,8%	3	0,1%
Autres	8	0,1%	60	1,0%	-52	-0,9%

Nos camarades de la fonction publique hospitalière confortent leur place de seconde organisation syndicale du secteur en progressant en voix et en pourcentage.

À l'échelle de la région des Pays de la Loire, FO progresse là aussi de 1,5 points, s'assure 28,8 % des voix et conforte à cet échelon sa seconde place, derrière une CFDT en baisse à 38 %.

Erratum : Fonction publique territoriale, Centre de gestion

	2014		2008		Diff 2014/2011	
	voix	%	voix	%	voix	%
inscrits	4624		4439		185	
votants	1714	37,1%	2043	46,0%	-329	
exprimés	1659		1982			
FO	243	14,6%	205	10,3%	38	4,3%
CFDT	621	37,4%	695	35,1%	-74	2,4%
CGT	395	23,8%	506	25,5%	-111	-1,7%
CFTC	400	24,1%	576	29,1%	-176	-5,0%

Les résultats du Centre de Gestion (qui regroupe la gestion des personnels des communes de moins de 50 salariés) reproduits dans le précédent numéro du Combat Social étaient faux.

Toutes nos excuses aux camarades, qui sont les seuls à progresser en voix comme en pourcentage, dans un contexte de moindre participation.

CAF de Maine et Loire, élections du 27 novembre 2014

	Premier collège CE Titulaires			Deuxième collège CE Titulaires			Ensemble		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
Inscrits	365			66			431		
Votants	306	83,8%		58	87,9%		364	84,5%	
B & N	8			2			10		
Exprimés	298			56			354		
FO	90	30,2%	2	17	30,4%	0	107	30,2%	2
CGT	39	13,1%	0				39	11,0%	0
CFDT	169	56,7%	3	39	69,6%	1	208	58,8%	4

Nos camarades de la CAF obtiennent un excellent résultat à ces élections, qui ont vu réapparaître une 3^{ème} liste, celle de la CGT.

En effet, dans ce contexte, les résultats de FO sont remarquablement stables en pourcentage comme en voix par rapport aux résultats précédents.

Ces résultats leur permettent de gagner 2 sièges (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité d'Entreprise.

Résidence La Buissaie (Murs Erigné)

24/11/2014	DUP Titulaires		
Inscrits	65		
Votants	38	58%	
B & N	5		
Valablement exprimés	33		
	Suf.	%	Elus
FO	33	100,0%	3

L'Abeille (Cholet)

20/11/2014	DUP Titulaires		
Inscrits	85		
Votants	68	80%	
B & N	4		
Valablement exprimés	64		
	Suf.	%	Elus
FO	13	20,3%	0
CFDT	51	79,7%	3

InterCosmétique - Beaucouzé

05/12/2014	CE TITULAIRES college 1			CE TITULAIRES college 2			CE TITULAIRES college 3			CE TITULAIRES tous colleges		
Inscrits	109			43			68			220		
Votants	101	93%		36	84%		51	75%		188	85%	
B & N	16			9			5			30		
Valablement exprimés	85			27			46			158		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
FO	44	51,8%	2							44	27,8%	2
CFDT	9	10,6%	0	12	44,4%		46	100,0%	2	67	42,4%	2
CGT	32	37,6%	1	15	55,6%	1				47	29,7%	2

Crédit Mutuel de l'Anjou

19/11/2014	CE TITULAIRES college 1			CE TITULAIRES college 2			CE TITULAIRES tous colleges		
Inscrits	477			241			718		
Votants	339	71%		220	91%		559	78%	
Valablement exprimés	323			211			534		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
FO	159	49,2%	2	77	36,5%	1	236	44,2%	3
CFDT	115	35,6%	2	39	18,5%		154	28,8%	2
SNB	47	14,6%	0	95	45,0%	1	142	26,6%	1

Nos camarades du Crédit Mutuel confortent leur place de première organisation syndicale en progressant de 5 % (de 202 à 236 voix)

Système U OUEST (Trélazé)

18/11/2014	CE TITULAIRES college 1			CE TITULAIRES college 2			CE TITULAIRES tous colleges		
Inscrits	170			21			191		
Votants	143	84%		32	152%		175	92%	
Valablement exprimés	137			21			158		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
FO	43	31,4%	1				43	27,2%	1
CGT	94	68,6%	3				94	59,5%	3
SNB				21	100,0%	1	21	13,3%	1



11 juin 2015
31ème congrès
de l'Union
Départementale
cgt-FORCE OUVRIERE
de Maine et Loire
à CHOLET

à vos agendas !